

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D99-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Règlement du personnel de la Commune et du CCAS**

Un règlement du personnel a été élaboré dans le but de rassembler en un document, accessible à tous les agents, l'ensemble des règles régissant l'organisation du travail dans la collectivité et le CCAS. Celui-ci aborde les points suivants :

- Missions et composition des instances de concertation en matière de relations sociales
- Temps de travail : organisation du temps de travail, heures supplémentaires, astreintes et permanences, congés annuels, Compte Épargne Temps, autorisations exceptionnelles d'absence, absence pour raisons de santé
- Locaux et matériel : accès et usage
- Utilisation de véhicules de service et frais de déplacement
- Évaluation et évolution professionnelle
- Droits et obligations des agents : principaux droits et obligations, sanctions disciplinaires
- Hygiène et sécurité : les différents acteurs et leurs missions, les consignes de sécurité, le droit de retrait, les locaux, ateliers, vestiaires et sanitaires, les visites médicales, le tabac, l'alcool et les substances psychoactives, le harcèlement moral et sexuel

Ce document a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les représentants du personnel et a reçu un avis favorable lors du Comité Technique du 20 octobre 2017 et du CHSCT du 10 novembre 2017. Il sera exposé et remis à chaque agent de la collectivité durant le premier trimestre 2018, puis un exemplaire sera remis à chaque nouvel agent intégrant la collectivité. Le document sera également accessible sur l'intranet de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée,
- VU le Code Général des collectivités territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- VU les avis favorables du Comité Technique du 20 octobre 2017 et du CHSCT du 10 novembre 2017,
- VU le projet de règlement du personnel de la commune et du CCAS de Neuville-sur-Saône,
- **ADOpte le règlement du personnel de la commune et du CCAS de Neuville-sur-Saône.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017  
- Publication ou affichage le 30/11/2017  
Valérie GLATARD, Maire

  
HÔTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

  
  
[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)